Délégation sur l’immigration clandestine : une position très claire du Collège de Déontologie

Publication : mercredi 23 avril 2014 14:58

Le Conseil de Déontologie de la juridiction administrative a pris une position très claire par laquelle il juge incompatible la délégation confiée par M. le maire d’Orléans à un élu par ailleurs magistrat et le fait que ce dernier juge sur le contentieux des étrangers.
>> Lire l’avis 4-2014 du 17 avril 2014

.

Phoca PDF